



Municipalité de Chambord
Service d'urbanisme

**Demande de certificat
d'autorisation
Occupation d'une roulotte**

Espace à l'usage de la municipalité :

Date : _____.

Dossier no. : _____.

1. Identification du propriétaire du terrain

Nom de famille ou numéro d'entreprise		Prénom	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Cellulaire
Télécopieur		Courriel	

2. Identification du demandeur (si différent du propriétaire du terrain)

Nom de famille ou numéro d'entreprise		Prénom	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Cellulaire
Télécopieur		Courriel	

3. Identification du lieu d'occupation de la roulotte

Numéro civique de l'immeuble et nom de rue	
Cadastre	Matricule
Zonage	

4. Identification du propriétaire de la roulotte

Nom de famille ou numéro d'entreprise		Prénom	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Cellulaire
Télécopieur		Courriel	

5. Description de la roulotte

Modèle		Marque	
Longueur (pieds)			Année

6. Dates et durée d'occupation de la roulotte

Date d'arrivée sur le terrain : _____	Date de départ du terrain : _____
Nombre total de jours consécutifs (incluant les fins de semaine) : _____	
Il est prohibé d'utiliser la roulotte en location.	

7. Emplacement de la roulotte sur le terrain

☐ Cour avant
☐ Cours latérales
☐ Cour arrière
Localisation de la roulotte à l'extérieur de la bande riveraine de 10 mètres ou 15 mètres du lac ou cours d'eau : ☐ Oui ☐ Non

8. Documents à joindre à la demande

- ☐ Une copie de l'acte notarié si vous êtes nouveau propriétaire OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire
- ☐ Un plan d'emplacement de la roulotte sur le terrain

9. Signature du demandeur

Je déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et je m'engage à me conformer à la réglementation municipale en vigueur.

Signature du requérant	Date			
	année	mois	jour	

Le permis pourra être révoqué par la Municipalité de Chambord si le demandeur contrevient à la réglementation.

Tout permis ou autorisation est valable pour une durée maximale d'un an. Il ne sera considéré comme valide que lorsque le bénéficiaire l'aura récupéré et payé. Sans cela, le permis ou l'autorisation sera nul et non avenu, et les travaux ne pourront débuter.

Réservé à l'administration (inspection)

Signature : _____	No. de permis _____
Date : _____	